

Le Bulletin de la retraite

NO 9 • OCTOBRE-NOVEMBRE 2015

PRÉSENTÉ PAR L'

OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE

observatoireretraite.ca

FEMMES, RETRAITE ET RÉGIMES PUBLICS

Prolongeant des inégalités économiques constatées durant la vie active, les disparités de revenus entre les hommes et les femmes à la retraite sont bien documentées. Alors que la pauvreté chez les personnes âgées est en recrudescence au Québec, la situation des femmes à la retraite est particulièrement préoccupante. Plus souvent absentes que les hommes du marché du travail et occupant plus souvent aussi des postes à temps partiel, les femmes bénéficient en effet d'une couverture financière à la retraite moins avantageuse que celle des hommes. Cette couverture reposant davantage sur les régimes publics, l'amélioration de ces derniers permettrait d'atténuer une inégalité économique persistante. C'est à cette question et aux enjeux qu'elle soulève qu'est consacrée la présente édition du Bulletin de la retraite.

Bonne lecture.

Actualités

■ La question des retraites a pris une place modeste au cours de la campagne électorale fédérale 2015. Les trois principaux partis politiques fédéraux ont néanmoins fait connaître leurs propositions. Voici un bref récapitulatif de leurs plateformes respectives concernant les deux programmes publics, soit le Supplément de revenu garanti (SRG) et la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV)¹.

En ce qui concerne le SRG :

- Le Parti libéral propose de rétablir l'âge d'admissibilité du SRG à 65 ans, ce qui permettra de mettre en moyenne 13 000 \$ annuellement dans les poches des Canadiennes et des Canadiens dont le revenu est le plus faible à l'atteinte de l'âge de la retraite. De plus, ils augmenteront aussi de

1. [<http://journalmetro.com/actualites/national/853566/pensions-du-federal-duceppe-compte-se-battre/>]

10 % le SRG pour les aînés à faible revenu vivant seuls²;

- Les Néo-démocrates proposent quant à eux de bonifier le SRG afin de sortir les aînés de la pauvreté³. Cependant, ils ne précisent pas la méthode de calcul qu'ils mettraient en place pour le faire;
- Les Conservateurs n'ont pas de projet de changement pour le SRG.

Ensuite, pour ce qui est de la Pension de la sécurité de la vieillesse :

- Le Parti libéral et le NPD proposent de refaire passer l'âge de la retraite de 67 ans à 65 ans;
- Le Parti conservateur n'offre aucun changement de régime au niveau de ce programme.

Les autres promesses au niveau des régimes de retraite :

- Le Parti conservateur promet de créer un Crédit d'impôt pour aînés célibataires de 2 000 \$ qui offrira un allègement fiscal⁴.

2. [<http://www.liberal.ca/fr/documents-dinformation/>]

3. [<http://www.npd.ca/plan#retirement-issue>]

4. [<http://www.conservateur.ca/cpc/soutenir-pour-les-aines-canadiens/>]

Sommaire

Le savant et la politique	
Les femmes et les régimes de retraite publics	2
Les mythes de la retraite	
« Les régimes complémentaires de retraite sont moins accessibles pour les femmes que pour les hommes »	4
Veille internationale	
France	5
Ressources documentaires	5

■ Le Parti libéral propose de créer un nouvel indice des prix adapté au type de consommation des aînés pour adapter le SGR et le SV à cette réalité d'augmentation des prix. Cette mesure est difficilement chiffrable étant donné que le mode de calcul de l'inflation des prix pour les aînés pourrait aussi bien les avantager que les désavantager dans l'évolution de leur rente de retraite.

■ Le Parti néo-démocrate promet de mettre en place un système législatif empêchant la réduction des prestations acquises telle qu'on l'observe depuis un moment tant dans le secteur privé que dans le domaine public. Enfin, ils promettent d'améliorer le fonds enregistré du revenu de retraite tel qu'il existe actuellement en tant que mesure fiscale.

■ Du 8 au 10 septembre dernier se tenait le Sommet Principes pour l'investissement responsable, qui a réuni des investisseurs de plusieurs pays visant à remettre la finance au service de la société, de l'économie et de l'écologie. À l'approche de la Conférence sur le climat de Paris, les relations entre la finance et les changements climatiques sont de plus en plus scrutées. Notons que Bâtirente, présent à ce Sommet, a profité de l'occasion pour structurer un réseau francophone d'échange sur les finances responsables⁵.

■ L'Assemblée nationale a adopté le 6 octobre dernier le projet de loi regroupant la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et la Régie des rentes du Québec (RRQ) en un seul organisme nommé Retraite Québec. La date de création de ce nouvel organisme n'a pas été spécifiée. Si le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a réaffirmé que cette fusion permettrait de réaliser des économies récurrentes de 20 millions \$, de nombreux groupes et associations ont soulevé d'importantes réserves à l'égard de ce regroupement⁶.

■ Une campagne visant à promouvoir le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) sera menée durant tout le mois d'octobre par la Régie des rentes du Québec. Selon les données de la RRQ, près de 1100 employeurs offriraient ce régime de retraite, qui couvrirait environ 6000 personnes. Près de 2 millions \$ d'actifs seraient accumulés jusqu'à maintenant⁷.

5. [<http://www.ledevoir.com/economie/finances-personnelles/451364/des-investisseurs-au-service-de-la-planete>]

6. [http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/salle_presse/2015/Pages/20151006-2.aspx]

7. [http://regiedesrentesduquebec.blogspot.ca/2015/10/parce-que-tout-le-monde-droit-une_6.html]

Mobilisations

■ Près de 150 000 personnes ont manifesté le 3 octobre dernier à Montréal pour dénoncer l'austérité budgétaire et les offres patronales du gouvernement du Québec dans le cadre des négociations en cours pour le renouvellement des conventions collectives dans le secteur public. Les conditions associées au départ à la retraite font partie des discussions. Cette action du Front commun pourrait être suivie de journées de grève tournante⁸.

■ Le 1^{er} octobre dernier, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQR), de concert avec deux autres associations de retraités du secteur municipal, ont déposé devant la Cour supérieure du Québec une requête pour contester la loi 15 sur les régimes municipaux. Les organisations contestent la validité constitutionnelle de cette loi, ainsi que les précédents qu'elle introduit en rompant des contrats passés⁹.

LE SAVANT ET LA POLITIQUE

Les femmes et les régimes de retraite publics

Ruth Rose, Professeure associée au département des sciences économiques, UQAM

Les femmes à la retraite ont toujours des revenus inférieurs de plus de 40 % à ceux des hommes, comme l'illustre le tableau ci-dessous. Davantage que les hommes, les femmes doivent compter sur les régimes publics, notamment la Pension de la sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. En effet, en 2012, 51 % des femmes, comparativement à 41 % des hommes, sont suffisamment pauvres pour recevoir le supplément. Voir le tableau 1 à la page suivante.

8. [<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/451700/secteur-public-des-milliers-de-travailleurs-descendent-dans-la-rue>]

9. [<http://www.newswire.ca/fr/news-releases/les-retraites-attaquent-la-loi-no-15-en-cour-superieure-530261631.html>]

TABLEAU 1

Revenu des personnes âgées de 65 ans et plus, Québec, 2012

Source du revenu	Femmes	Hommes	Ratio F/H
Sécurité de la vieillesse – quasi universelle	6 016 \$	5 938 \$	101 %
Supplément de revenu garanti — assistance	2 451 \$	1 800 \$	136 %
RRQ/RPC – assurance sociale	4 940 \$	6 874 \$	72 %
Sous-total : Régimes publics	13 012 \$	14 249 \$	92 %
Régimes privés et épargne	7 329 \$	14 945 \$	49 %
Revenus de patrimoine	4 144 \$	8 321 \$	50 %
Revenus d'activité	1 707 \$	6 910 \$	25 %
Autre revenus	614 \$	1 026 \$	60 %
Revenu total	27 201 \$	45 814 \$	59 %

Source : Calculé à partir de Québec, Ministère des Finances et de l'Économie et ministère du Revenu, 2014, Statistiques fiscales des particuliers-Année d'imposition 2012. Certains postes ont été modifiés pour tenir compte du revenu réellement reçu plutôt que des montants imposables.

Au chapitre des Régimes de rentes du Québec et de pensions du Canada (RRQ/RPC), les femmes ne reçoivent que 72 % du montant dont bénéficient les hommes. Toutefois, dans le cas des régimes privés, l'épargne bénéficiant d'avantages fiscaux (REER, FERR, FRV) et les revenus de patrimoine, les femmes reçoivent moitié moins que les hommes.

Évidemment, les revenus inférieurs à la retraite reflètent les revenus de travail moindres des femmes pendant toute leur vie. Les femmes sont de plus en plus actives sur le marché du travail et les jeunes femmes sont plus scolarisées que les hommes. Néanmoins, en 2011, les gains annuels moyens des Québécoises ne représentaient que 71,5 % ceux des Québécois¹⁰ et, cela, sans compter que davantage de femmes que d'hommes n'ont aucun gain. Au niveau du salaire horaire, l'écart était de 10,5 % en 2014¹¹,

Les hommes sont aussi plus susceptibles de continuer à travailler après 65 ans et leurs gains représentent 15 % de leurs revenus totaux comparativement à 6 % pour les femmes. Effectivement, plusieurs femmes préfèrent prendre leur retraite en même temps que leur conjoint plus âgé; d'autres se retirent du marché hâtivement afin de s'occuper d'un conjoint ou des parents malades.

Les avantages des régimes publics pour les femmes

Les femmes travaillent moins d'heures par semaine que les hommes et s'absentent plus fréquemment du marché du travail parce qu'elles continuent d'assumer la plus grande part des responsabilités familiales. De plus, elles sont encore victimes de discrimination salariale justifiée par des mythes enracinés tels « les femmes n'ont pas besoin de revenu puisqu'elles peuvent compter sur un homme » ou « élever des enfants et s'occuper d'un ménage n'exigent pas de qualifications; donc les femmes n'ont pas d'aptitudes pour les travaux les plus difficiles ».

À la retraite, cinq types de mesures offrent une certaine compensation pour le travail non rémunéré des femmes.

En premier, un tableau unisexe dans l'établissement de la rente RRQ/RPC ou une pension d'un régime à prestations déterminées compense la plus grande longévité des femmes : pour un même niveau de cotisation, les femmes retirent davantage que les hommes en moyenne. Dans le cas des régimes à cotisation déterminée ou l'épargne individuelle, les femmes doivent se débrouiller pendant plus longtemps avec un montant d'argent moindre.

En deuxième, le RRQ/RPC offre une rente de conjoint survivant financée par l'ensemble des cotisants. Les régimes complémentaires à prestations déterminées doivent aussi, obligatoirement, offrir une rente de conjoint survivant dont le coût, sauf exception, est financé par le cotisant qui reçoit une pension moindre de son vivant. Dans le cas d'un régime à cotisation déterminée, le cotisant peut acheter une annuité viagère avec rente au conjoint survivant ou transférer les montants dans un CRI ou un FRV dont le solde va au conjoint survivant. Dans le cas d'un REER ou un FERR, ce n'est même pas obligatoire de laisser le solde au conjoint.

Constatons que les rentes de conjoint survivant récompensent le fait d'avoir vécu en couple plutôt que le travail socialement utile que constituent les soins aux enfants ou à des adultes invalides ou malades. Les mères monoparentales, pour

10. [CANSIM tableau 202-0102]

11. [CANSIM tableau 282-00741]

lesquelles la présence d'enfants a eu le plus de conséquences financières négatives, ne sont pas admissibles aux rentes de conjoint survivant ni aux Allocations de survivant ou de conjoint du gouvernement fédéral. Dans beaucoup de cas, ce n'est même pas la femme qui a élevé les enfants d'un cotisant qui bénéficie de la rente de conjoint survivant.

La troisième mesure, celle qui vise réellement le travail non rémunéré, est la possibilité d'exclure, dans le calcul de la rente RRQ/RPC, les années à faible cotisation où une femme (exceptionnellement un homme) avait la charge d'un enfant de moins de 7 ans. Cette mesure, aussi, est financée par l'ensemble des contribuables, mais sa valeur dépend du montant qu'à cotisé la femme pendant les années où elle a eu un revenu d'emploi.

La possibilité de maintenir le versement des cotisations à un régime complémentaire lors d'un congé de maternité ou parental est une autre mesure qui limite la pénalité subie par une femme en raison de la présence des enfants.

Finalement, le partage de tous les actifs de pension accumulés pendant un mariage (ou une union civile) lors d'un divorce ou une séparation légale représente une reconnaissance de l'égalité des conjoints à l'intérieur du couple. Toutefois, dans le cas d'une union de fait, les actifs sont partagés seulement par consentement mutuel. Dans beaucoup de cas, les femmes renoncent au partage en échange d'autres actifs plus immédiats, d'autant plus que lorsque la pension est basée sur le salaire de fin de carrière, les crédits ont plus de valeur pour le cotisant que pour le conjoint.

Conclusion

En 2012, parmi les travailleurs rémunérés, 45 % des femmes, comparativement à 40 % des hommes, bénéficient d'un régime complémentaire de retraite, un avantage pour les femmes en raison de leur plus forte présence dans le secteur public. Toutefois, pour l'ensemble de la population 18-64 ans, seulement 31 % des femmes et 29 % des hommes sont couverts¹². Surtout dans le secteur privé, la couverture des régimes complémentaires est en déclin et plusieurs régimes à prestations déterminées ont été convertis en régimes à cotisation déterminée ou à prestations cibles. Les régimes du secteur public sont aussi sous attaque.

Les femmes sont mieux desservies par les régimes publics que par les régimes privés, même si elles ne reçoivent toujours pas autant que les hommes dans le RRQ/RPC. Face à la recrudescence de la pauvreté, particulièrement chez les

femmes vivant seules, la seule solution viable est d'améliorer les régimes publics de retraite, notamment le RRQ/RPC et le SRG. Entre autres, il faut revenir sur la décision de hausser l'âge de la retraite pour la PSV et ses compléments de 65 à 67 ans.

Si l'on veut réduire réellement les écarts femmes-hommes à la retraite, il faut aussi améliorer la reconnaissance du travail non rémunéré socialement utile, par exemple en créant un supplément à la PSV ou en accordant des crédits dans le RRQ/RPC pour les personnes ayant eu la charge d'enfants ou ayant prodigué des soins aux adultes malades.

Les mythes de la retraite

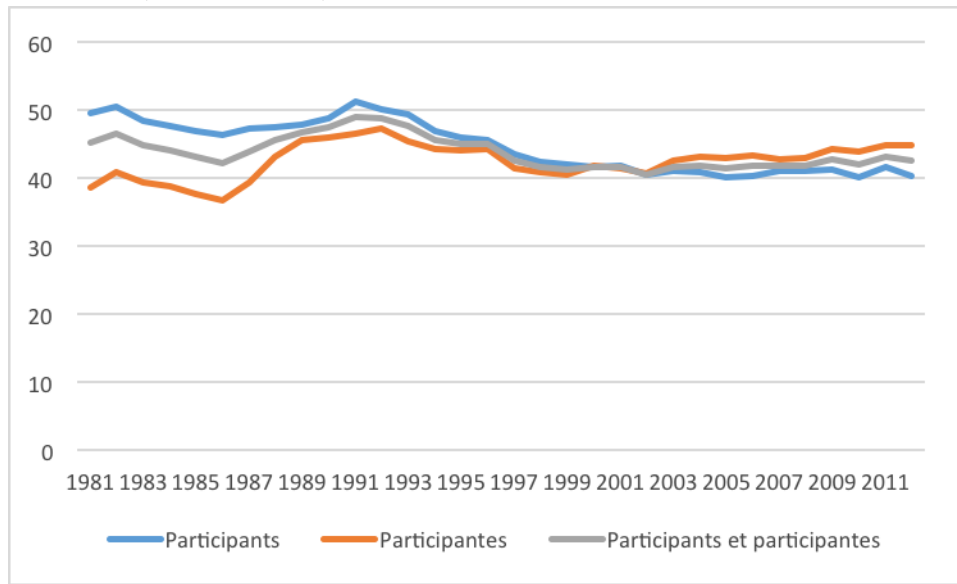
« Les régimes complémentaires de retraite sont moins accessibles pour les femmes que pour les hommes »

Le taux de participation des travailleurs rémunérés à un régime complémentaire de retraite selon le sexe entre 1981 et 2012 au Québec illustre un changement dans l'accès aux régimes de retraite à partir du début des années 2000. En effet, en 2012 le taux de participation des femmes est supérieur à celui des hommes. Cela s'explique en grande partie par la chute du taux de couverture dans le secteur privé, qui a eu un impact plus important sur les hommes que sur les femmes. C'est la plus forte présence des femmes dans le secteur public qui explique le déclin moins prononcé du taux de participation à des régimes complémentaires pour ce groupe. La baisse du taux de participation, quel que soit le genre, à des régimes complémentaires à partir de 1991 constitue bien un problème social pour l'ensemble de la population. Voir le graphique 1 à la page suivante.

12. RRQ : Régimes complémentaires de retraite – Statistiques de l'année 2012.

GRAPHIQUE 1

Taux de participation des travailleurs rémunérés à un régime complémentaire de retraite, selon le sexe, de 1981 à 2012



Source : Régie des rentes du Québec, Régimes complémentaires de retraite, Statistiques de l'année 2012, p. 36.

Veille internationale

FRANCE

■ Les inégalités hommes/femmes face à la retraite

Aujourd'hui, les femmes qui partent à la retraite touchent une pension moyenne qui représente 58 % de celle des hommes (hors réversion). Malgré leur arrivée massive dans le monde du travail depuis les années 1970, les inégalités hommes/femmes (écarts de salaires, temps partiel, choix familiaux...) perdurent avec des conséquences directes sur la retraite¹³.

■ Réforme des retraites 2014 — Ce que cela change pour les femmes

Les femmes perçoivent aujourd'hui des retraites sensiblement moins élevées que celles des hommes. Cet écart s'explique par des carrières plus souvent interrompues, des rémunérations plus basses, liées à la discrimination salariale et à la fréquence du travail à temps partiel chez les femmes¹⁴.

13. [<http://www.la-retraite-en-clair.fr/cid3190692/les-inegalites-hommes-femmes-face-retraite.html#>]

14. [<http://www.social-sante.gouv.fr/reforme-des-retraites,2780/ce-que-la-reforme-change-pour-vous,2959/pour-les-femmes,17150.html>]

Ressources documentaires

■ La situation au Québec

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (2006), *Les revenus des hommes et des femmes à la retraite. Une situation identique?* [http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/depeches/expertise_retraite/edition_12/revenus_femmes/Pages/revenus_femmes.aspx].

DIX-SEPT GROUPES DE FEMMES (2011), *Les femmes ont besoin d'un régime de rentes du Québec amélioré et veulent qu'on cesse de gruger dans ses prestations*, mémoire déposé à la suite du dépôt du Projet de loi 39 (Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions

législatives) et commentant les articles 1 à 10 du Projet de loi 10 (Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011). [<http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2011/12/m%C3%A9moire-loi-39-2.pdf>].

QUATORZE GROUPES DE FEMMES (2009), *Les femmes ont toujours besoin du Régime de rentes du Québec*, Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur le document *Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*. Résumé et recommandations. [http://www.fede.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/rrq_memoire14gf_resume2009_09_16.pdf].

ANONYME (2015), « Qu'en est-il pour les femmes aujourd'hui? », *Question retraite* [<http://www.questionretraite.qc.ca/fr/chroniques/qu-en-est-il-pour-les-femmes-aujourd-hui/>].

ROSE, R. (2011). « Les femmes et la retraite », *Revue Vie économique*, volume 2, numéro 4. [http://www.eve.coop/mw-contenu/revues/11/105/RVE_vol2_no4_Rose.pdf].

■ Perspectives internationales

BONNET, C. et M. GERACI. (2009), « Comment corriger les inégalités de retraite entre hommes et femmes? L'expérience de cinq pays européens », *Population et sociétés*, Bulletin mensuel de l'INED.

Afin de corriger les inégalités de retraite entre les hommes et les femmes, cinq pays européens — l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, la Suède et la France – ont développé des dispositifs visant au renforcement des droits propres des femmes : le partage des droits à la retraite au sein des couples, mais surtout la compensation à la retraite de l'impact des enfants sur les carrières¹⁵.

CHAGNY, O. et P. VERONI. (2008), « Retraites des femmes : une appréciation des réformes en France, en Allemagne, en Italie et en Suède », *Chronique internationale de l'IRES*, (110), 3-16¹⁶.

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (COR) (2015), *Évolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR-Juin 2015, p. 75-87 (Partie 2. Les résultats : les évolutions du système de retraite au regard de ses principaux objectifs, point 4. **L'équité entre les femmes et les hommes au regard de la retraite**)¹⁷.

OCDE (2015), L'OCDE publie de nouvelles données et analyses sur le large écart existant entre les pensions de retraite des hommes et des femmes. Ces données montrent que dans l'ensemble des pays européens membres de l'OCDE et aux États-Unis, les retraites versées aux individus de 65 ans et plus sont en moyenne 28 % inférieures pour les femmes que pour les hommes. L'écart est supérieur à 40 % en Allemagne, au Luxembourg, et aux Pays-Bas, tandis qu'en Estonie, les différences entre les sexes sont peu¹⁸.

Colloque de l'Observatoire de la retraite

L'amélioration du Régime de rentes du Québec et la sécurité financière à la retraite : enjeux et perspectives

Soucieux de contribuer à la réflexion collective sur l'amélioration de la sécurité financière des personnes retraitées au Québec, l'Observatoire de la retraite organise un colloque afin de faire le point sur la bonification du RRQ de manière à élargir le débat collectif sur cette proposition novatrice.

L'universalité des régimes publics, leur bonne santé financière et la faiblesse de leurs coûts de gestion en font des régimes adaptés aux défis socio-économiques qui pointent. Dans le moment, ils ne peuvent assurer une protection financière viable à toutes et à tous. Une amélioration du RRQ est donc la voie privilégiée par de nombreux organismes au Québec. Elle est aussi discutée au Canada et déjà mise de l'avant en Ontario.

DATE : mercredi 4 novembre 2015

LIEU : Hôtel Gouverneur Montréal, 1415 rue St-Hubert

ACCÈS : métro Berri-UQAM

STATIONNEMENT : Place Dupuis, Grande bibliothèque ou Gare d'autobus

INSCRIPTION SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE : observatoireretraite.ca

Le Bulletin de la retraite

PRÉSENTÉ PAR L'  OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE

L'IRÉC publie chaque mois un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

NUMÉRO 9 OCTOBRE-NOVEMBRE 2015

Institut de recherche en économie contemporaine

1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal, Québec H2S 1T4
(514) 380-8916/www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante

Directeur de l'information : André Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite : Corinne Béguerie, Frédéric Hanin, François L'Italien, Maxence Joseph Fontugne

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

15. [http://www.dialogue-social.fr/files_upload/documentation/200903031451090.inegalite.pdf]

16. <https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-00972826/docume>

17. [<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-2816.pdf>]

18. <http://www.oecd.org/fr/parite/donnees/locdepubliedenouvellesdonneesetanalyseurlelargecartexistantentrelespensionsderetraitedeshommesetdesfemmes.htm>